



Facture liée au devis n° **D25111301**

Objet : Mission topographiques complémentaires

SAS Société HECTARE

RN113

75 ZI Les Portes Domitienne

CS 30020

34740 VENDARGUES

MONTAUBAN, le 15/01/2026

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Mission de plan topographique complémentaire			
1) Préparation de l'intervention	250,00	1	250,00
2) Relevé topographique d'état des lieux comprenant :	6 000,00	1	6 000,00
• Les limites de possession apparente (clôture, talus, bornes), • L'emprise des bâtiments existants, • Les réseaux apparents y compris les fils d'eau pour les réseaux d'assainissement, • Les éléments du relief (semis de points, talus, fossés), • Les voies, accès, bordures, îlots, • Le mobilier urbain, • La végétation, • Rattachement Géodésique Système planimétrique Lambert 93 Conique Conforme, • Rattachement Géodésique Système altimétrique orthométrique NGF-IGN69.			
3) Rédaction des documents :	2 750,00	1	2 750,00
• Réalisation du plan topographique.			
Documents à livrer :			
• Plan topographique: Fichiers informatiques aux formats DWG et PDF.			
Conditions de paiement relatives à la prestation définie dans le devis :			
• Solde à la finalisation de la prestation sur présentation de la facture.			
Les factures seront réglées à la date de leur réception. La livraison des documents définitifs sera réalisée après paiement de l'ensemble des factures dressées.			

Total HT	Total TVA - 20,00%	Total TTC
9 000,00 €	1 800,00 €	10 800,00 €

Paieement à réception de la facture

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de NEGREPELISSE

4 Place Nationale
82800 NEGREPELISSE
negrepelisse@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
boulloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique
www.urbactis.eu

Cette facture est susceptible de faire l'objet d'une cession de créance ou d'une Dailly, seules les personnes morales sont éligibles à la cession de créance.

PENALITES DE RETARD

Tous règlements non parvenus dans les délais précisés sur la facture ou par convention seront majorés des pénalités légales au taux de 12% et de frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Numéro unique – 05 63 66 44 22 – www.urbactis.eu